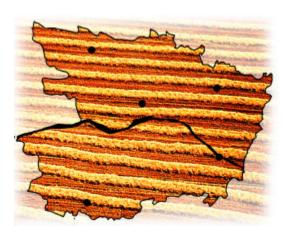


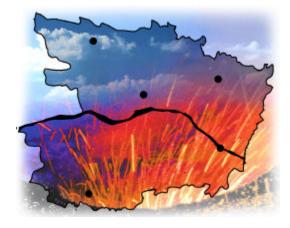
**Introduction**: Objectifs & démarche

<u>Partie N° 1</u>: Analyse historique physique et humaine

<u>Partie N° 2</u>: Les unités paysagères du département, diagnostic sensible et analyse prospective

<u>Conclusion</u>: Synthèse de la phase prospective, dynamique des paysages à l'échelle du département





DIRECTION DEPARTEMENTALE

DE L'EQUIPEMENT

MAINE & LOIRE

Service Prospective - Environnement

AGENCE BOSC & PIGOT ARCHITECTES PAYSAGISTES

8, rue du Bourg Joly 49 125 Tiercé

Tel: 02 41 42 84 08 Fax: 02 41 42 16 80

AGENCE VU D'ICI ARCHITECTE PAYSAGISTE & INFOGRAPHIE PAYSAGERE

> 3, rue Alexandre Flemming Angers Technopole 49 066 Angers cedex 01

> > Tel: 02 41 72 17 30 Fax: 02 41 72 14 18

BRUNO DUQUOC ARCHITECTE

77, rue du Mail 49 000 Angers

Tel: 02 41 88 55 32 Fax: 02 41 87 73 91

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE

Service Aménagement, Sites & Paysages

DECEMBRE 2001

### SOMMAIRE GENERAL

Introduction : Objectifs & démarche	page	3
Partie N° 1 : Analyse historique, physique et humaine	page	7
Étude du département au travers du thème des Hommes	page	9
Étude du département au travers du thème de l'Eau	page	37
Étude du département au travers du thème de la Terre	page	83
Étude du département au travers du thème de l'Énergie	page	135
Synthèse : découpage théorique du département en entités historiques, physiques et humaines	page	161

# <u>Partie N° 2</u>: Les unités paysagères du département, diagnostic sensible et analyse prospective (fiches)

<u>Le Segréen</u>: Un paysage rythmé, orienté selon une direction est-ouest et animé d'une structure bocagère <u>Les Marches du Segréen</u>: Un plateau bocager et boisé, paysage fermé surplombant la vallée de la Loire

Le Haut Anjou : Plateaux bocagers et arboricoles profondément entaillés par trois vallées

Les Basses Vallées Angevines : Bassin de confluence des trois rivières

Le Baugeois : Un plateau agricole ondulé, ponctué de forêts et de bois

Les Portes du Baugeois : Un secteur sous trois influences

<u>L'Agglomération Angevine</u>: Paysage urbain à la croisée du sillon de la Maine et du sillon ardoisier

Le Val d'Anjou : Une vallée large, lit historique de la Loire, des contreforts du Baugeois au coteau de Loire

<u>La Loire des Promontoire</u> : Une vallée dissymétrique animée d'îles

<u>Les Mauges</u>: Un plateau agricole ouvert, modelé par des vallées encaissées fermées

<u>Le couloir du Layon</u> : Ondulations viticoles et effet de faille

Les Plateaux de l'Aubance : Paysage sous influence de l'agglomération, marqué par un gradient bocage/vignoble

Le Saumurois : Entre Loire et Layon, plaine agricole dominée par un contrefort boisé

Synthèse : carte des unités paysagères du département de Maine et Loire

#### <u>Conclusion</u>: Synthèse de la phase prospective, dynamique des paysages à l'échelle du département

1 - Interprétation paysagère de la carte des grandes dynamiques géographiques : page 1

Ouverture paysagère par rapport à la carte de synthèse de la partie générale sur la dynamique des paysages du Maine & Loire

2 - Les problématiques paysagères récurrentes à l'échelle du département :

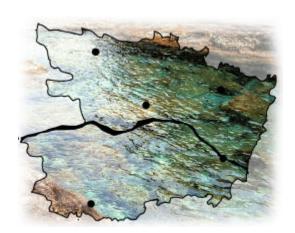
page 9

Lecture sur les paysages de la répartition démographique et de la pression à l'urbanisation

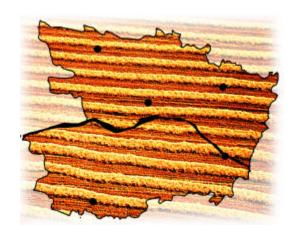
Lecture sur les paysages des mutations agricoles

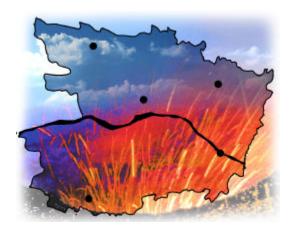
Lecture sur les paysages des évolutions de la vie économique





<u>Introduction</u>: Objectifs & démarche





# AGENCE BOSC & PIGOT ARCHITECTES PAYSAGISTES

8, rue du Bourg Joly 49 125 Tiercé

Tel: 02 41 42 84 08 Fax: 02 41 42 16 80

#### AGENCE VU D'ICI ARCHITECTE PAYSAGISTE & INFOGRAPHIE PAYSAGERE

3, rue Alexandre Flemming Angers Technopole 49 066 Angers cedex 01

> Tel: 02 41 72 17 30 Fax: 02 41 72 14 18

# BRUNO DUQUOC ARCHITECTE

77, rue du Mail 49 000 Angers

Tel: 02 41 88 55 32 Fax: 02 41 87 73 91

D E C E M B R E 2 0 0 1

« ' Une France plus France qu'ailleurs.'

Ce cri du cœur de Clemenceau évoque l'harmonie paisible et le sens des nuances d'une province qui a fait de la douceur angevine une image de marque.

Mais la légendaire douceur angevine ne se conjugue pas avec indolence, un défaut qu'on a trop souvent attribué à cette petite partie de la France à l'Ouest, à la croisée des eaux et des chemins, entre Touraine, Poitou et Bretagne ».

Michel Pateau Anjou, au fil de l'eau et de l'histoire.

### De la province de l'Anjou au département du Maine et Loire

Le département du Maine et Loire est-il breton, vendéen, parisien ? Est-il du nord ou du midi ? Est-il d'hier ou d'aujourd'hui ? L'Anjou ne peut être considéré comme une entité homogène. Situé au contact du massif armoricain à l'ouest et du bassin parisien à l'est, il est traditionnellement divisé en :

- Anjou noir occidental, pays de l'ardoise et du granite qui évoque la Bretagne ou la Vendée.
- Anjou blanc oriental , pays du Tuffeau qui annonce la Touraine, le Poitou.

Sous l'ancien régime, l'Anjou aux contours variables est l'une des 33 provinces du Royaume. En janvier 1790, la réorganisation administrative de la France aboutit à la division de la Touraine, du Maine et de l'Anjou en 4 départements. Le département doit son nom à deux de ses cours d'eau : la Maine qui baigne Angers et La Loire. Le département compte alors 416 communes réparties en 98 cantons et 8 districts. La constitution de l'an VIII (1800) crée les arrondissements. Les cinq sous-préfectures sont désignées le 17 ventôse (8 mars) : Segré, Baugé, Saumur, Beaupréau et Angers. Par décret du 16 novembre 1857, le siège de l'arrondissement de Beaupréau est transféré à Cholet, à l'issue d'une longue rivalité entre les deux villes. L'arrondissement de Baugé est supprimé le 10 octobre 1926, et ses cantons sont partagés entre Angers et Saumur.

Aujourd'hui, Le Maine et Loire est le 16 ème département de France pour sa superficie (7218 km²), et comprend 41 cantons et 364 communes.

#### Définition d'une unité paysagère

#### Une unité paysagère se caractérise par

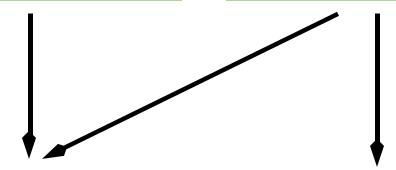
une ossature structurante et lisible qui s'articule autour de composants paysagers marquants qui interagissent les uns par rapport aux autres. Ceci se traduit par :





La compréhension de l'organisation du paysage, de ses modes de fonctionnement et de lecture spécifique et la définition d'une portion de territoire

La détermination d'une ambiance propre et spécifique, appuyée sur la constance de certains composants et leurs similitudes visuelles



# La détermination des limites de l'unité :

Limites visuelles et/ou fonctionnelles Limites nettes ou plus subtiles Continuités paysagères La variation dans la représentativité de ces composants par rapport à leur force paysagère, leur impact, peut conduire à déterminer et délimiter des sous unités paysagères (ou séquences paysagères) éventuelles

### INTRODUCTION: LA DEMARCHE

Le paysage est devenu un des enjeux majeurs actuels. Le législateur a progressivement répondu à cette attente par une série de dispositions législatives et réglementaires dont la plus significative est la loi du 8 Janvier 1993 dite « Loi Paysage ». Ceci a eu pour effet une prise de conscience et une sensibilisation réelle des principaux acteurs politiques, institutionnels ou opérationnels. Il n'existe plus beaucoup de stratégie de développement et d'aménagement des territoires qui ne placent pas le paysage au cœur de leurs préoccupations.

L'élaboration de l'Atlas des Paysages du département de Maine et Loire constitue un acte essentiel s'inscrivant parfaitement dans cette prise de conscience de l'importance du paysage aujourd'hui. Elle se justifie par trois objectifs fondamentaux :

L'Atlas définit une lecture partagée des paysages.

L'Atlas identifie un patrimoine paysager riche et diversifié

L'Atlas couvre la totalité du territoire du département

L'Atlas définit les enjeux paysagers

L'Atlas, un outil d'aide à la décision

La démarche

<u>Le premier objectif</u> tient à la définition du concept même de paysage. Cette notion acquiert un sens différent selon les individus, les sensibilités, les institutions, les cultures, les milieux socio-professionnels.

Le paysage qui s'offre à tous est le même, pourtant chacun le voit d'une façon différente. Il importe donc de définir une lecture partagée des paysages, afin que nous disposions d'un référent commun permettant une évaluation justifiée de ceux-ci.

La richesse et la diversité des paysages angevins qui constituent un « patrimoine paysager » important doivent être clairement identifiées : des « grands paysages » connus et reconnus (comme le Val de Loire, dont le classement au patrimoine mondial de l'Unesco va renforcer l'image et la réputation), à des paysages certes plus modestes mais non moins dénués d'intérêts comme le bocage des Mauges, les plaines du Saumurois, les vallées des rivières, les forêts baugeoises ...

<u>L'Atlas</u> a pour second objectif de **couvrir la totalité du territoire départemental**, afin de déceler l'intérêt ou la problématique de chaque secteur du territoire. Il ne s'agit donc pas de définir un « classement » ou une « hiérarchie » des paysages, mettant en valeur certains secteurs pour leur intérêt paysager et en délaissant d'autres.

<u>Le troisième objectif</u> annoncé se trouve non seulement dans la nécessité de permettre une lecture commune et cohérente du territoire départemental mais aussi **d'identifier des enjeux paysagers**. Les paysages sont constamment en évolution, chacun à des niveaux différents agit sur ceux-ci. Définir les enjeux paysagers doit permettre à chaque acteur ayant ses propres finalités d'intégrer de façon cohérente par rapport à chaque entité territoriale, la dimension paysagère. L'Atlas doit ainsi constituer un outil d'aide à la décision à l'échelle de chaque territoire.

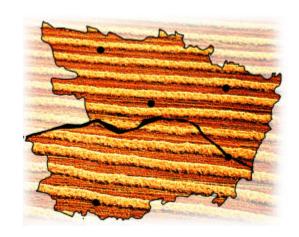
La définition du paysage telle qu'elle est habituellement donnée dans les dictionnaires usuels : un paysage est constitué par une étendue de pays qui s'offre à la vue semble bien restrictive. Les recherches menées ces dernières années ont permis d'en cerner un peu mieux le sens réel. Citons à titre d'exemple la définition qui en est donnée par A. CHEMETOFF pour qui « le paysage est la trace émouvante des civilisations, s'offrant d'un seul coup au regard en un lieu, où ce qui est advenu, ce qui advient, et ce qui adviendra se trouve confondus ». A BERQUE précise quant à lui que le paysage est le rapport sensible de l'homme au milieu et l'oppose à l'environnement qui en est la dimension physique et écologique. Enfin, A. BRUGIERE insiste sur le caractère évolutif inéluctable du paysage. Dans ces quelques citations, est résumé l'essentiel de la compréhension des paysages :

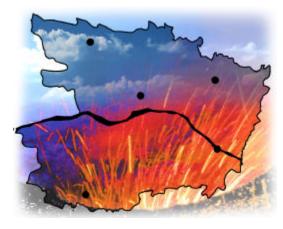
- Nous avons hérité de paysages plus ou moins fortement marqués par l'histoire de l'humanité.
- La dimension sensible, notion essentiellement culturelle lié au regard de l'individu et/ou de la société est fondamentale pour comprendre les paysages.
- Les paysages sont en permanente évolution suivant des rythmes ou des cycles plus ou moins rapides. Ils ne sont jamais figés et immuables.





<u>Partie N° 1</u>: Analyse historique, physique et humaine





# AGENCE BOSC & PIGOT ARCHITECTES PAYSAGISTES

8, rue du Bourg Joly 49 125 Tiercé

Tel: 02 41 42 84 08 Fax: 02 41 42 16 80

#### AGENCE VU D'ICI ARCHITECTE PAYSAGISTE & INFOGRAPHIE PAYSAGERE

3, rue Alexandre Flemming Angers Technopole 49 066 Angers cedex 01

Tel: 02 41 72 17 30 Fax: 02 41 72 14 18

# BRUNO DUQUOC ARCHITECTE

77, rue du Mail 49 000 Angers

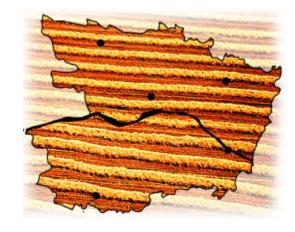
Tel: 02 41 88 55 32 Fax: 02 41 87 73 91

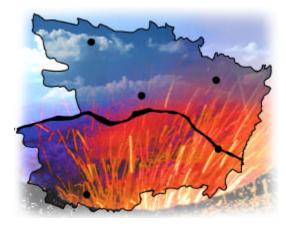
D E C E M B R E 2 0 0 1





Partie N° 2:
Les unités paysagères du département, diagnostic sensible et analyse prospective





# AGENCE BOSC & PIGOT ARCHITECTES PAYSAGISTES

8, rue du Bourg Joly 49 125 Tiercé

Tel: 02 41 42 84 08 Fax: 02 41 42 16 80

#### AGENCE VU D'ICI ARCHITECTE PAYSAGISTE & INFOGRAPHIE PAYSAGERE

3, rue Alexandre Flemming Angers Technopole 49 066 Angers cedex 01

> Tel: 02 41 72 17 30 Fax: 02 41 72 14 18

## BRUNO DUQUOC ARCHITECTE

77, rue du Mail 49 000 Angers

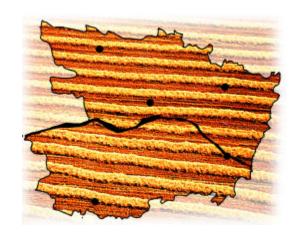
Tel: 02 41 88 55 32 Fax: 02 41 87 73 91

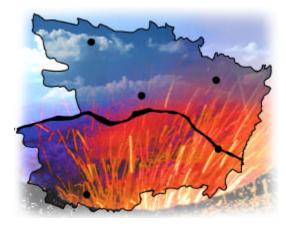
D E C E M B R E 2 0 0 1





<u>Bibliographie</u>& <u>Iconographie</u>de la première partie





# AGENCE BOSC & PIGOT ARCHITECTES PAYSAGISTES

8, rue du Bourg Joly 49 125 Tiercé

Tel: 02 41 42 84 08 Fax: 02 41 42 16 80

#### AGENCE VU D'ICI ARCHITECTE PAYSAGISTE & INFOGRAPHIE PAYSAGERE

3, rue Alexandre Flemming Angers Technopole 49 066 Angers cedex 01

> Tel: 02 41 72 17 30 Fax: 02 41 72 14 18

# BRUNO DUQUOC ARCHITECTE

77, rue du Mail 49 000 Angers

Tel: 02 41 88 55 32 Fax: 02 41 87 73 91

DECEMBRE 2001